



DIRECTION DE L'ORDRE PUBLIC
ET DE LA CIRCULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Préfecture de Police communique :

Le **samedi 28 septembre 2019**, le Groupe des gilets jaunes signataires « DECLA TA MANIF » et le Groupe « Parisiens et Banlieusards Gilets Jaunes depuis 40 ans » appellent à une manifestation de voie publique.

1 – Manifestation « TISSIER »

De 9 heures 30 à 17 heures 00, à l'appel du Groupe des gilets jaunes signataires « DECLA TA MANIF »

Les participants se rassemblent place Saint Pierre puis à partir de 11 heures 30, défilent sur demi chaussée, jusqu'à la place du Châtelet, via l'itinéraire suivant :

Rue Sevestre – boulevard de Rochechouart (pause métro Barbès) – boulevard de Magenta (Pause) – rue du Faubourg Saint Martin – rue de Réaumur (Pause métro Art et Métiers) – rue Beaubourg – rue du Renard – rue de la Coutellerie – avenue Victoria – place du Châtelet.

1 – Manifestation « BIGOT »

De 10 heures 00 à 17 heures 00, à l'appel du Groupe « Parisiens et Banlieusards GJ depuis 40 ans »

Les participants se rassemblent place de la Bourse puis à partir de 12 heures 00, défilent sur demi chaussée, jusqu'à la place du Maréchal Juin, via l'itinéraire suivant :

Rue du Quatre Septembre – rue Louis Le Grand – rue de la Chaussée d'Antin – place d'Estienne d'Orves – rue de Londres – place de l'Europe -rue de Constantinople – place Prosper Goubaux – boulevard de Courcelles – place de la République Dominicaine – rue de Prony.

II – LES RESTRICTIONS : Conformément à l'arrêté préfectoral N° 2019 – 00788 du 26 septembre 2019

1 – Zone interdite de manifester le samedi 28 septembre 2019

Les cortèges, défilés et rassemblements sont interdits dans le périmètre comprenant la place Charles de Gaulle, l'avenue des Champs Elysées et la place de la Concorde et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

- Avenue Matignon ;
- Rue de Penthièvre, dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine ;
- Rue Roquépine ;
- Rue d'Anjou, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint Honoré ;
- Rue de la Ville l'Evêque, à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou ;
- Rue Boissy d'Anglas ;
- Rue Royale ;
- Place de la Concorde, dans sa totalité ;
- Cours la Reine, dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Avenue Franklin Delano Roosevelt, dans sa partie comprise entre le Cours la Reine et le rond point des Champs Elysées Marcel Dassault ;
- Rond point des Champs Elysées Marcel Dassault

Sont interdits également les cortèges, défilés et rassemblements dans un périmètre comprenant Notre-Dame de Paris et délimité par les voies suivantes qui y sont incluses :

- Boulevard du Palais
- Quai de la Corse
- Quai aux Fleurs
- Quai de l'Archevêché
- Pont de l'Archevêché
- Quai de la Tournelle
- Quai de Montebello
- Petit Pont – Cardinal Lustiger
- Quai du Marché Neuf

2 – Zones susceptibles d'être interdites à la circulation le samedi 28 septembre 2019, dès que les circonstances l'exigent

En complément, la circulation des véhicules à moteur est susceptible d'être interdite dans le périmètre délimité par les voies suivantes, non incluses :

Au nord de l'avenue des Champs Elysées

Rue de Tilsit, avenue de Friedland, rue Lord Byron, rue de Chateaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu,

Au sud de l'avenue des Champs Elysées

Rue de Presbourg, rue Vernet, rue Quentin Bauchart, rue François 1^{er}

Par voie de conséquence, la Préfecture de Police conseille aux automobilistes de contourner très largement les zones concernées.